



**AVENANT N° 1
À LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS 2022 - 2024
AVEC L'ASSOCIATION AAA 53
EN DATE DU 27 AVRIL 2022**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La ville de Laval

Représentée par son maire agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2023

d'une part,

ET :

L'association pour la Promotion de l'art d'Aujourd'hui en Mayenne

Représentée par M. Noël Denieul, agissant en qualité de président,

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

La ville de Laval souhaite, dans le cadre de sa politique culturelle, soutenir, développer et pérenniser les actions des associations culturelles locales.

En juillet 2023, AAA 53 invitera deux associations d'artistes (une située en Pologne et la seconde située en Allemagne). Leurs œuvres seront exposées pendant 3 semaines au musée école de la Perrine de Laval. Les permanences d'accueil seront assurées par une personne recrutée par l'association.

Article 1

Pour l'année 2023, en complément de la subvention annuelle de 2 000 € mentionnée dans la convention triennale d'objectifs et de moyens 2022 - 2024 du 27 avril 2022, une subvention complémentaire de 1 000 euros est octroyée à l'association pour la promotion de l'Art d'Aujourd'hui en Mayenne, portant la subvention 2023 à un montant total de 3 000 €.

Article 2

Les autres dispositions de la convention triennale d'objectifs et de moyens 2022 - 2024 en date du 27 avril 2022 restent inchangées.

Fait à Laval, le

**Le Maire,
Pour le maire et par délégation
l'adjoint au maire,
délégué aux Cultures pour Tous,**

Bruno FLÉCHARD

**Le Président de l'Association
la Promotion de l'art d'Aujourd'hui en
Mayenne – AAA53**

Noël DENIEUL